

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**Évaluation de l'application de la politique institutionnelle
d'évaluation des apprentissages**

**du Collège Salette/ESMA – École supérieure des
métiers artistiques**

Février 2024



Québec, le 21 mars 2024

Madame Sophie Gilbert
Directrice générale
Collège Salette/ESMA – École supérieure des métiers artistiques
3536, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2X 2V1

Objet : Suivi du rapport d'évaluation de l'Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Madame la Directrice générale,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 7 février 2024, du suivi transmis par le Collège Salette/ESMA – École supérieure des métiers artistiques, le 1^{er} novembre 2023, concernant la recommandation émise dans le cadre de l'évaluation de l'Application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA). Dans son rapport de janvier 2011, la Commission avait recommandé au Collège de « s'assurer que l'évaluation dans chacun des cours permet d'attester l'atteinte des objectifs en fonction des standards visés ».

Dans son suivi, le Collège fait d'abord un retour sur les actions menées dans le cadre du premier cycle d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité, notamment sur les mécanismes alors mis en œuvre ainsi que le calendrier détaillé de leur application.

Le Collège mentionne ensuite que les évaluations finales de cours sont dorénavant validées au début de chaque session sous la supervision du coordonnateur. Il indique aussi que le changement de contenu d'un cours entraîne la validation des évaluations pour assurer l'atteinte des objectifs et qu'il dispose d'un processus d'actualisation des plans de cours. Toutefois, la démonstration du Collège et la consultation de ses annexes ne permettent pas de corroborer ces informations, ni de comprendre comment les processus sont appliqués afin de déceler les points forts et les points à améliorer ainsi que de prendre en charge les améliorations à apporter, le cas échéant. Pour ces raisons, la recommandation est donc maintenue et la Commission souhaite être informée d'ici **le 20 septembre 2024** des actions réalisées pour y donner suite.

Advenant que vous souhaitiez obtenir des précisions supplémentaires ou discuter de cet échéancier, n'hésitez pas à communiquer avec l'agente responsable de votre établissement, M^{me} Julie Gagné.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau